

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 21/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le neuf juillet deux mil vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard

Excusée : Mirabelle Rousset-Charensol

Jean-Claude DESBAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 4 juillet 2024

Objet : diminution temps de travail du poste d'adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération 42/2016 en date du 6 décembre 2016 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 17.20/35^{ème},

Vu la délibération 25/2020 en date du 2 juin 2020 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique de 17.20/35^{ème} à 19.25/35^{ème},

Vu la délibération 20/2021 en date du 6 juillet 2021 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique de 19.25/35^{ème} à 25.50/35^{ème},

Considérant la suppression des heures relatives à la surveillance de la pause méridienne et l'ajout des heures de ménage de l'école maternelle,

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de **25.50 heures hebdomadaires à 24.25 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la modification du **poste d'Adjoint technique à temps non complet** soit le **passage de 25.50 à 24.25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024.**

PERRIN Jean-Charles,
Maire

DESBAT Jean-Claude,
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 11/07/2024
Date de publication sur le site Internet : 11/07/ 2024